

**DEC192344INSHS**

Décision portant nomination de Mme Armelle Thomas aux fonctions de chargée de mission

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,****Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Armelle Thomas, ingénieure d'étude au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet : chargée de mission « Science Ouverte – Développement du Libre Accès »  
Pour l'exercice de cette mission, Mme Armelle Thomas demeure affecté(e) à la MSH de Dijon  
(USR3516) - 6 Esplanade Erasme - 21066 DIJON cedex.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, Mme Armelle Thomas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est (DR06).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 OCT. 2019**Le Président-directeur général  
Antoine Petit